



**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU DIX AVRIL DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 03, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Valentine GABEL procuration à Nicolas RAVAINÉ, Kathy GAILLOT procuration à Boris HUBERT, Céline TONUS procuration à Isabelle MULLER, François PERNET procuration à Nicolas AUBRY, Hervé PRITRSKY procuration à Michel REGIN.

**Absents excusés sans procuration** : Clarisse CHARLET

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 03 avril 2025.

La séance est ouverte à 19h 03, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2025/003/005

**Objet : Taux des taxes directes locales**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22,35 %
- Taxe foncière non bâti : 39,51 %
- Taxe d'habitation : 18,56 %

Dans cette hypothèse, la recette fiscale attendue pour 2025 est la suivante :

	Base d'imposition	Taux proposés	Produit attendu
Taxe foncière bâti	<b>1 565 000</b>	<b>22.35 %</b>	<b>349 778 €</b>
Taxe foncière non bâti	<b>67 500</b>	<b>39.51 %</b>	<b>26 669 €</b>
Taxe habitation	<b>93 500</b>	<b>18.56 %</b>	<b>17 354 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 057-215707167-20250410-2025\_05-DE



Total produit attendu : **393 801 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- VOTE les taux des taxes locales 2025 mentionnés ci-dessus,
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Vigy le 10 avril 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

